



# Dans quels cas peut-on mettre fin à un contrat de location-gérance ?

Fiche pratique publié le 26/11/2013, vu 495 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

**Un contrat de location-gérance est susceptible de prendre fin pour diverses raisons. Un avis doit alors être publié dans les quinze jours dans un journal d'annonces légales.**

Le contrat de location-gérance est souvent conclu pour une durée déterminée. Il prend alors fin au terme convenu.

Un contrat de location-gérance arrivé à terme peut être renouvelé, le cas échéant tacitement. Mais, en cas de refus de renouvellement, le locataire-gérant ne peut pas, sauf abus de droit, prétendre à une indemnité d'éviction.

[Accéder au guide](#)